

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier le rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repré-
 sentation, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 AOUT

LE GRAND ASSAUT Des Conservateurs

Sous ce titre, le rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, avec toute la franchise qui le distingue, adresse les lignes suivantes aux comités conservateurs des trois départements où des élections législatives auront lieu dans huit jours :

Les comités conservateurs font du bruit... Vous n'avez pas l'air de me croire?... C'est pourtant vrai. Il y en a trois, qui ont solennellement pris possession de leur département, je veux dire qu'ils ont écrit un manifeste pour donner leurs instructions aux électeurs. Je les résume :

« Electeurs,
 Les temps sont graves... Il faut que tous les honnêtes gens s'unissent pour sauver notre malheureux pays des catastrophes et des révolutions qui le menacent... Nos adversaires ont deux ou trois candidats... Le général Boulanger se présente partout... Electeurs, restez chez vous, c'est plus prudent. »

Et, de peur que les électeurs trop ardents ne suivent pas leur conseil, les trois comités du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure, ont décidé qu'il n'y aurait pas de candidats conservateurs le 49 août. Jamais on ne vit union plus touchante : sans s'être préalablement entendus, les trois comités n'ont pas hésité un instant... à ne rien faire.

Et Dieu sait pourtant ce que ça leur coûte de se contenir ! Il y a lieu de craindre que ça ne coûte davantage au parti conservateur. Eh quoi ! un parti né d'hier, formé de quelques aventuriers raccolés on ne sait où ni comment, trouve assez d'argent pour affronter une élection dans trois départements à la fois ;

Un soldat, qui n'a que son épée brisée, mais beaucoup d'audace, sait exciter autour de lui assez de confiance, d'énergie, de dévouement et de générosité pour soutenir une lutte électorale, en attendant et en promettant mieux, partout à la fois où il y a une place à prendre ;

Un général pour rire, qui n'a ni nom, ni passé, qui n'avait, hier, ni parti, ni argent, en est venu, après un an ou deux d'activité, à avoir tout cela, assez de tout cela pour être le cauchemar de la République, assez de tout cela pour pouvoir annoncer déjà qu'en 1889 il se présentera contre les candidats de tous les autres partis, dans tous les départements de France ;

Le général Boulanger, laissant tous les comités se gausser à l'aise, a fait, avec ses petites jambes, ces pas de géant en deux années.

Et les deux grands partis qui ont à leur tête des princes, des soldats aussi, et autour de leurs princes, l'élite de la France, toute son aristocratie de fortune et d'intelligence, ne peuvent trouver les quelques billets de mille francs qu'il faut pour paraître aussi riches et aussi forts que les républicains et les boulangistes !

Ils « ménagent leurs ressources et leurs forces » pour la prochaine fois et « s'en rapportent au patriotisme des électeurs » (1).

La prochaine fois, ils ouvriront leur coffre-fort.

La prochaine fois, ils ne s'en rapportent pas « au patriotisme des électeurs ».

La prochaine fois, ils auront des candidats, qui, après eux, répéteront :

« Electeurs, les temps sont graves... Il faut que tous les honnêtes gens s'unissent pour sauver notre malheureux pays des révolutions et des catastrophes... » (Lire la suite dans tous les manifestes des comités conservateurs.)

Ils « ménagent leurs ressources et leurs forces » en face des révolutions, des catastrophes qu'ils prévoient, qu'ils annoncent, et c'est pour dire cela qu'ils font des manifestes !

(1) Manifeste du comité conservateur de la Somme.

Nous ne savons pas où ils ont le cœur, les comités conservateurs, mais le diable les emporte s'ils la gardent où il paraît être : car ils ont l'air de s'asseoir dessus.

Ce n'est pas dans cette posture qu'on sauve un pays des catastrophes et des révolutions qui... que...

On n'a pas le droit de rire même de Boulanger, quand on ne trouve que ça pour lui disputer la France.

Les partis qui se targuent de faire des économies, pendant que l'ennemi leur livre des batailles, ne peuvent, ne doivent pas être pris au sérieux.

Il ne faudra pas beaucoup de manifestes comme ceux des trois comités qui viennent de livrer tout le secret de leur politique, pour que les électeurs leur crient, un jour d'élections ou de plébiscite :

« Allez compter vos économies : il doit y en avoir de quoi vous consoler dans vos coffres-forts. »

« Ce qu'il faut à la France, ce sont des hommes sachant moins compter et mieux agir, moins se ménager et plus oser. »

Voilà ce qui arrivera aux deux grands partis qui ont à leur tête des princes et des soldats, si leurs représentants ne varient pas au plus tôt leurs petits moyens de faire patienter les électeurs.

Ils finiront par se fâcher, les doux électeurs !

Ils se fâchent déjà.

Je n'ai pas besoin d'avoir entendu ce qu'ont dit les royalistes et les bonapartistes du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure, en lisant les manifestes de leurs comités, pour répéter ici leurs propos.

Ayant la tête sur les épaules et le cœur dans la poitrine, ils ont dit d'une seule voix : « Décidément ces gens-là n'ont rien dans le ventre ; ils se moquent de nous. »

Et les uns iront voter pour Boulanger, les autres pour les républicains.

C'est cela qui fera une belle jambe à M. le Comte de Paris, au prince Victor et au prince Jérôme.

JULES DELAHAYE.

La guerre civile

Nous avons une loi qui interdit la provocation aux crimes, l'appel à la guerre civile.

« Quand et où, depuis dix jours, se demande la *République française*, cette loi a-t-elle été appliquée ? Quel orateur de réunion publique a-t-il été poursuivi pour avoir invité ceux qui l'écoutaient à s'armer en sortant de bâtons et à en jouer, à piller les boutiques des armuriers, à casser la tête aux bourgeois ? On a laissé passer impunément toutes les provocations, on les laisse passer encore... »

« Que nos gouvernants se souviennent qu'il y a une loi en France ; qu'il y a une paix publique, dont la défense leur est confiée. Il ne suffit pas, quand on a l'autorité, de prendre le bassin de Ponce-Pilate et de s'y laver les mains. Qui tolère le désordre n'a le choix qu'entre deux hypothèses : ou de confesser son impuissance ou d'être le complice du désordre. »

Les aveux de ce journal républicain sont précieux à enregistrer. L'accusation de complicité lancée imprudemment par le *Sicéle* contre les monarchistes se trouve ainsi réduite à néant par la *République française* elle-même, peu suspecte de tendresse et de partialité à l'égard des conservateurs. « Les journaux de la réaction, écrit-elle encore, n'ont pas à se mettre en frais d'esprit pour assombrir encore le tableau. Ils n'ont que trop de motifs pour faire croire à leurs lecteurs que le gouvernement de la République est devenu impuissant à protéger la tranquillité et les droits des citoyens. »

Dès le début de la grève des terrassiers nous avons établi le caractère de la révolution sociale. Aujourd'hui la *République française* confirme nos assertions : « Le mouvement n'a pas été et n'est pas, quoique l'on dise, un mouvement économique ; c'est un mouvement REVOLUTIONNAIRE. »

Le caractère propre de la grève actuelle, constate M. Jules Simon dans le *Matin*,

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XVI
Justice :

En entendant des bruits de pas se rapprocher de son étude, maître Ducorail, laissant en arrière le juge d'instruction et le greffier, s'était avancé. Au même instant, la porte de l'étude s'ouvrit et trois hommes se jetèrent dans ses bras.

C'étaient Louis Duparc, Beaudrillard et le Furet. On entendit pendant un instant que des exclamations confuses et des cris de joie :

— Mon ami !... mon cher maître !... mon cher enfant !... Dieu soit loué !

Et ces hommes s'embrassaient comme s'ils eussent été des frères se retrouvant après de longues et dures épreuves.

Surpris de ces effusions et de cette arrivée soudaine, le juge d'instruction, par délicatesse, s'était retiré jusqu'à la fenêtre avec son greffier et contemplait cette scène d'un air ébahi. Le Furet, de son côté, était aussitôt retourné à la salle des clerks, pour examiner son petit bureau,

fermé depuis le 4 juin. Ce fut Symphorien Beaudrillard qui, le premier, retrouva son sang-froid.

Serrant à la briser la main du notaire. — Ah ! mon cher maître, s'écria-t-il, que je suis heureux de vous retrouver vivant. Tant d'autres sont morts !

— C'est vrai, murmura tristement Ducorail. Louis Duparc éleva aussitôt la voix :

— Cher monsieur, dit-il, calmez mes angoisses, dites-moi ce que sont devenues ma pauvre mère et ma chère fiancée, M^{lle} Charlotte.

A ce nom de Charlotte, le juge prêta l'oreille. Ducorail pâlisait. Il ne savait comment répondre à la question de son ami. A la fin, il prit courage et se décida à avouer la triste vérité.

— Hélas ! mon cher enfant, murmura-t-il, je suis bien inquiet à leur sujet.

Louis frissonna de la tête aux pieds. — Quoi ! monsieur Ducorail, dites-moi tout, je vous en prie, je veux tout savoir, tout, même si ma vie doit en être brisée !

— Je ne sais rien de plus que ce qu'on m'a dit, mon ami. M^{me} Duparc et M^{lle} Charlotte Marinval sont perdus. On n'a pas entendu parler d'elles depuis le 4 juin.

— Ni sur la levée, ni dans la plaine ? — Non. — Mais alors, s'écria Beaudrillard, il y a encore

de l'espoir. Si nul ne dit qu'elles soient mortes, nous les retrouverons, elles reviendront un de ces jours...

— Ah ! mon ami, reprit M. Ducorail, Dieu vous entende ! Puisque vous êtes revenu vous-même, alors qu'on m'avait annoncé votre mort aux ardoisières, nous pouvons espérer que ces dames reparaitront aussi.

Louis Duparc, étonné, s'avança d'un pas. — Qui donc a pu vous annoncer votre mort aux ardoisières ? demanda-t-il.

Ducorail hésita une seconde, puis : — C'est mon accusateur, murmura-t-il, celui qui m'a dénoncé à la justice.

— Votre accusateur ? vous êtes accusé, vous, l'honnête homme entre tous les honnêtes ! s'écria Symphorien. Quel est celui qui ose agir ainsi ?

— Vous le connaissez mieux que moi, c'est Raimbault Marinval.

A ces mots, deux cris furent poussés à la fois, mais celui de Symphorien fut formidable. L'excellent homme, au comble de la surprise et de la colère, frappait du poing la table.

— Raimbault Marinval ! s'écria-t-il. Quoi ! ce misérable a osé reparaitre ! Il faut le saisir, c'est lui qui est cause de tous nos maux ! C'est un bandit, un voleur et un assassin !

— Quoi ! disait de son côté Louis Duparc, Raimbault Marinval vous a dénoncé à la justice ?

Pourquoi la justice ne l'a-t-elle pas arrêté lui-même ?

Et les deux amis s'empressaient autour du notaire, pour lui arracher une explication.

Mais alors, le magistrat, calme et sévère, s'avança à son tour et apparut aux yeux de Symphorien et de Louis qui n'avaient pas remarqué sa présence. Sa démarche et sa physionomie frappèrent d'étonnement les deux hommes qui s'inclinèrent à la fois.

— Messieurs, dit le juge d'instruction, vous venez de prononcer un nom et de formuler des accusations qui nécessitent mon intervention immédiate. Vous connaissez donc M. Raimbault Marinval ?

— Si je le connais ! s'écria Symphorien. Hélas ! oui, je ne le connais que trop !

Le juge d'instruction se retourna. — Mais où est-il donc ? demanda-t-il avec surprise.

Le greffier, le notaire et ses amis parcoururent des yeux toute la pièce. Raimbault avait disparu.

— Il était ici tout à l'heure, murmura le notaire. — Mais oui, à cette place. — Cherchons-le ! hurla Beaudrillard, il faut à tout prix le retrouver.

Et, s'élançant, le brave homme se plongea sous le bureau, souleva les fauteuils, écarta les chaises

c'est qu'elle a lieu à la fois contre les patrons, contre la ville ou contre le gouvernement...

« L'ennemi, c'est le Conseil municipal de Paris; c'est le ministère radical de Floquet; c'est le patron, le bourgeois, le capital, l'ancien monde! Et le spirituel écrivain se demande si le radicalisme ne consiste pas à jeter par dessus bord la patrie et le capital. »

Il n'y a donc plus de doute à l'heure actuelle; nos adversaires républicains, malgré les accusations odieuses de l'organe gouvernemental le *Siècle* et dont le mépris public a fait justice, avouent que le gouvernement a capitulé jusqu'à ce moment devant le mouvement révolutionnaire et que faute d'avoir appliqué la loi, le ministère Floquet a déchaîné la guerre civile.

N'est-ce point encore un journal républicain qui écrit:

« Nous avons vu, au début de la grève, une circulaire du préfet de police, se couvrant de l'autorité du parquet et déclarant que, si les violences contre les personnes tombaient sous le coup de la loi, en revanche il était bête de briser les outils, de renverser les tombereaux. On eût voulu rédiger le *Manuel du parfait gréviste*, on ne s'y fut pas mieux pris: « Pas de coups, mes enfants; vous vous mettriez dans un mauvais cas; nous serions obligés de sévir. Mais brisez et détruisez les outils, renversez les tombereaux, gênez le travail fait et rendez le travail impossible, on n'a rien à vous dire... Allez et ne vous gênez pas! »

Il a fallu, le lendemain, devant l'émotion publique, retirer et désavouer cette monstrueuse circulaire qui faisait si bon marché de tous les principes du Code pénal; mais on n'a ni blâmé ni révoqué sur l'heure, comme la chose eût dû être faite, celui, quel qu'il fût, — chef du parquet ou autre, — qui avait donné cette inqualifiable interprétation de la loi de 1864. Le coup était porté, et nous en avons vu les suites.

Le mal est fait. Le radicalisme au pouvoir récolte ce qu'il a semé. Et c'est une fois encore un journal républicain, la *Liberté*, qui rappelle aux ministres et à leurs amis les graves responsabilités de leur politique funeste et égoïste, mais radicale; ce sont les promesses de candidats qui ont fait briller aux yeux du peuple le mirage décevant de réformes irréalisables:

On a excité les passions et stimulé les appétits. Les passions exaspérées et les appétits inassouvis se révoltent. Il ne faut pas s'en étonner.

Qui a déchaîné les colères qui grondent aujourd'hui? Précisément ceux qui sont appelés à les réprimer. La destinée a de ces ironies!
EDMOND ROBERT.

Revue de la Presse

L'incroyable inertie du gouvernement en présence de la situation est tellement scandaleuse que les journaux républicains eux-mêmes ne peuvent se défendre de protester. Le *Siècle* dit:

et les rideaux, mais ne trouva rien.

— Il est parti, s'écria-t-il, courons après lui.

Aussitôt, Beaudrillard, le greffier et Louis Duparc se dirigèrent en courant vers la porte, mais au moment où ils l'ouvraient, on entendit de nouveau un grand bruit de voix et de pas, et Raimbault Marinval parut, tenu au collet par l'agent de police et le cocher du juge d'instruction.

Derrière lui, le visage rayonnant de joie, marchait le petit Furet.

Raimbault faisait de violents efforts pour se dégager. Il y avait eu entre lui et ceux qui l'avaient arrêté une lutte violente. Son chapeau était tombé dans la boue où il était resté, sa redingote était déchirée; de son côté, l'agent de police portait les traces sanglantes des coups qu'il avait reçus.

Voici ce qui s'était passé:

Dès qu'il avait aperçu et reconnu Louis Duparc et Beaudrillard, Raimbault Marinval avait compris qu'il était perdu et avait aussitôt quitté l'étude pour s'enfuir.

Il avait ainsi gagné la chambre des clercs, avait attendu que les trois amis fussent réunis dans l'étude, puis avait pris la porte et allait disparaître lorsque le Furet l'aperçut et courut derrière lui.

Dans la rue, Raimbault se sauvait à toutes jambes, en détournant de temps en temps la tête pour voir si on le suivait, mais aussitôt le Furet

« Il faut que le gouvernement y prenne garde; les désordres occasionnés par les grévistes ou par des révolutionnaires qui s'affublent de ce nom, commencent à inquiéter l'opinion publique.... »

« Il importe pour l'honneur de la République et pour l'autorité du gouvernement que ces scènes sauvages ne se renouvellent pas.... »

Il faut donc, déclare le *Siècle*, que le gouvernement fasse montre d'énergie.

« Des tergiversations fâcheuses, des contradictions déconcertantes ont peut-être encouragé les fauteurs de désordre. Il est temps de dire au parti de la révolution qui s'essaye:

« Vous n'irez pas plus loin. »

La *Republique française* donne la même note:

« Les plus enclins au laissez-faire commencent à se plaindre qu'on ne voie pas, qu'on ne sente pas la présence d'un gouvernement actif et vigilant, et ils disent, sans réticence, que le devoir essentiel des pouvoirs publics n'est pas suffisamment rempli.

« Nous faisons la part des exagérations voulues, mais il faut reconnaître que la situation considérée froidement, telle qu'elle est, demande de la fermeté et de l'attention. Il est impossible, absolument impossible de laisser agiter la rue plus longtemps par des bandes malfaisantes. »

Le *Radical* est au fond du même avis, mais il prend un tour pour l'exprimer et s'adresse aux grévistes:

« Nous savons bien que la colère occasionnée par la misère est mauvaise conseillère, que lorsque le ventre est vide, le cerveau fonctionne mal et qu'il n'est pas toujours facile de résister à ces noires suggestions, mais nous savons aussi qu'en temps de crise il se trouve parfois des gens qui ont intérêt à surexciter cette colère pour la faire dévier à leur profit.

« C'est à cela que les travailleurs doivent prendre garde.

« Lorsque le gouvernement met la force publique au service des employeurs pour vaincre les grévistes, réclamant pacifiquement un droit inaliénable, il commet un crime dont il doit supporter tout le poids et dont il a tôt ou tard un compte sévère à rendre, à condition qu'il ne puisse pas invoquer des violences antérieures pour justifier son intervention. »

LES DISCOURS RÉVOLUTIONNAIRES

Les revenants de la Commune, réorganisés, ont exhibé leur état-major et leurs troupes aux funérailles du délégué à la guerre, Eudes.

Les discours prononcés devant la fosse et le cercueil sont odieux. En voici des extraits instructifs à méditer:

Le conseiller municipal Vaillant:

« Au nom du comité révolutionnaire central, au nom de l'*Homme libre*, au nom des amis personnels et politiques d'Eudes, gloire à Paris, à Paris révolutionnaire, qui fait à

courut à son tour en criant:

— Au voleur! au voleur!

L'agent de police qui stationnait à la porte se détournant à ce cri et apercevant un homme qui fuyait devant un enfant, n'eut pas un instant d'hésitation et se joignit à Charlot. Le cocher se mit de la partie et alors commença une course qui eût été longue si quelques habitants des Sablons ne s'étaient jetés à la rencontre de Raimbault et ne l'avaient arrêté.

L'agent de police s'était aussitôt jeté sur lui, et, aidé du cocher, l'avait arrêté et ramené à l'étude, malgré sa résistance.

— Le voilà, le voilà, s'écria Beaudrillard, au comble de la joie.

— Que s'est-il donc passé? demanda le magistrat.

En quelques mots, l'agent de police raconta les faits et le magistrat le félicita, ainsi que Charlot.

Beaudrillard enleva l'enfant dans ses robustes bras, et, l'embrassant:

— Tu es un grand homme, mon petit Furet, cria-t-il.

Cependant Raimbault Marinval se débattait toujours.

— Pourquoi m'arrête-t-on? disait-il. Que me veut-on? Que me reproche-t-on?

Le juge alors s'avança vers lui.

— Si vous n'êtes pas coupable, pourquoi fuyez-vous ainsi? demanda-t-il.

Raimbault ne répondit pas. (A suivre.)

notre cher mort de telles funérailles, et honte aux bandits de gouvernement et de police qui ont, en vain, cherché à les troubler.

« Merci aux grévistes, qui ont monté la garde de ces funérailles, qui, avec le comité central, ont su maintenir l'ordre, garder, par leur calme résolu et leur fermeté, à la manifestation tout son éclat.

« Cette admirable manifestation, qui vient d'assembler par cent mille les habitants de Paris, animés d'un même esprit de révolte et de justice, fera trembler la réaction, remplira d'espoir tous ceux, spoliés et opprimés, qu'attendent l'avènement de la République sociale. »

Le citoyen Breuillé:

« Citoyens et citoyennes,

« La famille me charge de remercier la population parisienne des magnifiques funérailles qu'elle vient de faire à Emile Eudes. Vive la Commune! »

Le député Félix Pyat, candidat du ministre Peytral et soutien du cabinet Floquet:

« La Commune de Paris donnera au peuple ces trois attributs de souveraineté: le sol, le vote et l'arme.

« Le sol qui nourrit, le vote qui dispose, l'arme qui défend. Ayons cette autre trinité, comme les moines: la foi, l'espérance et la charité.

« L'espérance en des jours meilleurs.

« La foi en nos convictions qui seule fait des hommes résolus comme l'était Eudes.

« La charité entre nous; soyons unis par cette pensée commune, le triomphe définitif de la Révolution. »

Le citoyen Félix Pyat, termine en criant: « Vive la Commune! »

INFORMATIONS

C'est le soleil d'Austerlitz! de l'Austerlitz révolutionnaire, qui en 1848 éclairait les Journées de Juin; qui, en 1871, pâliissait devant les feux de la Commune. Les communards ont de la chance. Cet été pluvieux réservait son premier beau jour pour faciliter leurs funèbres saturnales.

L'agitation se continue, elle augmente, et les feuilles républicaines, qui affectaient de ne pas entendre les clameurs des grévistes, commencent à s'alarmer; de tous côtés, on répète: Nous n'avons pas de gouvernement!

Pas plus en province qu'à Paris. C'est au chant de la *Marseillaise*, « l'hymne national » des républicains, que la population d'Amiens a sacagé et brûlé une usine. La police est demeurée longtemps inerte: le préfet se cachait; le maire, sénateur opportuniste, demeurait invisible; le Conseil municipal, les autorités de toutes sortes s'étaient éclipés. Enfin, à dix heures du soir, l'armée était réquisitionnée et rétablissait l'ordre au prix de son sang.

Cette absence de gouvernement s'explique par la communauté des doctrines, par les camaraderies révolutionnaires qui unissent étroitement les élus et les électeurs.

CONSEIL DE CABINET

Le conseil de cabinet s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Floquet.

Le président du conseil a fait connaître les renseignements qui lui ont été fournis par l'administration sur la journée de la veille.

Il a expliqué qu'en fermant momentanément le local de la Bourse du travail, il n'avait pas entendu faire œuvre de réaction contre cette institution municipale, détournée depuis trop longtemps de sa véritable destination.

Sur une mise en demeure des citoyens Chabert et Poulard, l'énergique Floquet a autorisé la réouverture des bureaux intérieurs. Demain sans doute il autorisera la réoccupation complète du bâtiment par les meneurs de la grève.

M. de Freycinet a rendu compte des travaux de la commission pour l'approvisionnement des places fortes.

Les travaux touchent à leur terme. Le rapport général sera fourni incessamment.

M. de Freycinet partira demain pour Chambéry, Briançon et Grenoble.

Son voyage qui a pour but la visite de nos principaux établissements militaires dans cette région durera une dizaine de jours.

M. Goblet a informé le conseil que l'ambassadeur d'Espagne a fait connaître que le gouvernement de la reine régente, voulant donner à la France une preuve des sentiments de bonne amitié de la nation espagnole, a prescrit au commandement de la division navale qui visite en ce moment le golfe de la Méditerranée, de la conduire prochainement à Toulon où elle séjournera pendant quelques jours.

Le ministre du commerce a rendu compte de l'état des travaux de l'Exposition de 1889; les travaux sont poussés avec activité.

Il a même affirmé sans rire que l'ouverture de l'Exposition à la date du 5 mai 1889 est, dès maintenant, assurée.

Le prochain conseil est fixé à jeudi.

Les journaux révolutionnaires sont d'accord pour accuser M. Floquet d'avoir provoqué la journée de jeudi, d'avoir fait assommer sans motifs des gens inoffensifs.

L'*Intransigeant* fait la remarque suivante:

« L'apparition des gendarmes de la banlieue et de la province à Paris, dans une cérémonie qui devait être toute pacifique et toute recueillie, est un événement qui ne s'était pas produit depuis 1871. Ferry lui-même n'avait pas osé se servir de ces recrues suburbaines et départementales, et Waldeck-Rousseau avait reculé devant leur concours. »

La *Justice* de M. Clémenceau accuse aussi les agents de M. Floquet.

Le révolutionnaire Vaillant écrit au préfet de police qu'il le rend responsable de ce qui s'est passé:

« Ne sachant la part de responsabilité qui vous incombe dans l'odieuse agression policière du boulevard Voltaire, je vous demande: soit d'en poursuivre et punir les auteurs, soit, si vous vous en déclarez responsable, de répondre à la question que je vous adresserai à ce sujet à la prochaine session du Conseil municipal. »

Les grévistes vont recommencer leurs réunions dès aujourd'hui dans divers locaux en attendant que la Bourse du travail leur soit ouverte, ce qui ne tardera pas, car le Conseil municipal s'en occupe.

On assure que les tailleurs d'habits délibèrent sur le point de savoir s'ils se mettront en grève aussi. Une assemblée générale va être provoquée pour discuter la question.

Les serruriers et les menuisiers ont tenu une réunion sur la grève du bâtiment.

Après des discours des citoyens Ponchet, Raymond, Tortelier, etc., l'assemblée a émis un vœu en faveur d'une grève générale du bâtiment sans cependant décider une cessation immédiate du travail pour les serruriers et menuisiers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

FÊTES DE SAUMUR 11, 12, 13, 14 et 15 août 1888

Samedi 11 août

A 9 heures du soir, Retraite aux Flambeaux par la compagnie de Pompiers et la Musique municipale.

La retraite partira du bureau d'octroi de la route de Rouen et suivra l'itinéraire que nous indiquons plus loin.

Au Théâtre, représentation de *Décor* et de la *Sarabande du cardinal*, avec entr'acte pendant le passage de la retraite.

Dimanche 12 août

A 2 heures, Courses sur l'hippodrome du Breil. — Huit prix seront courus.

A 8 heures 1/2, Concert dans le Square du théâtre par la Musique municipale (au par la Musique du 135^e de ligne).

Lundi 13 août

A 3 heures, grand Carrousel de l'École de cavalerie.

Le soir, Illumination du Square; Concert.

Mardi 14 août

A 2 heures, Courses sur l'hippodrome du Breil. — Huit prix seront courus.

A 9 heures du soir. Feu d'artifice sur la place de l'Hôtel-de-Ville.
Mercredi 15 août
Fête de l'Assomption, ancienne fête patronale de la ville de Saumur. — Tir aux pigeons.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Du 11 août 1888

ITINÉRAIRE. — Départ, route de Rouen, — rue Nationale, — place de la Bilange, — rue Saint-Nicolas, — le Chardonnet, — rue Beau-repaire, — rue d'Orléans, — rue Bodin, — place de l'Arche-Dorée, — rue du Petit-Versailles, — rue du Portail-Louis, — rue du Dacier, — place Saint-Pierre, — rue du Puits-Neuf, — rue Saint-Jean, — place de la Bilange, — rue de la Comédie, — Hôtel de Ville (rentrée).

COURSES DE SAUMUR

Dimanche 12 et Mardi 14 août 1888

HIPPODROME DU BREIL

L'ouverture de l'Hippodrome aura lieu à 4 heures

Prix des places et prescriptions diverses

La Commission des Courses de Saumur, d'accord avec M. le Général commandant l'Ecole de cavalerie, a pris les mesures suivantes :

1° Toutes les voitures de MM. les Souscripteurs, ainsi que les voitures pour lesquelles une entrée payante sera versée au contrôle, se rangeront à droite de l'entrée du Breil, en dehors des pistes, sur un emplacement désigné ;

2° Les voitures qui ne feront qu'amener des spectateurs et désireront retourner à Saumur chercher de nouveaux voyageurs seront tenus de s'arrêter au contrôle et ne pourront, sous aucun prétexte, entrer sur l'hippodrome ;

3° La circulation sera libre pour les piétons sur le pourtour du Breil, le long du Thouet et de la Loire ; elle sera interdite aux cavaliers et aux piétons dans l'espace du Breil circonscrit par la piste intérieure ;

4° Aucune voiture ne sera admise à traverser la piste pour y stationner ;

5° Pour tout ce qui concerne l'entrée sur l'hippodrome, les statuts et règlements de la Société des Courses de Saumur restent en vigueur.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit :

Droit d'entrée au pesage et de circulation sur l'hippodrome..... 15 fr.
Pour les deux jours..... 20 »
Voiture à deux roues, y compris le cocher..... 5 »
Chaque personne en plus dans la voiture..... 5 »
Voitures à quatre roues, y compris le cocher..... 10 »
Chaque personne en plus dans la voiture..... 5 »
Le contrôle sera établi près l'entrée de l'hippodrome, chemin Charnier.

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Les voitures devront se tenir à 4 mètres de la corde extérieure de la piste. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général commandant l'Ecole de cavalerie, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège ; les voitures se placeront dans l'ordre de leur arrivée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste ; elles devront en être éloignées d'au moins deux mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie ; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlements de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses,

LE PRÉSIDENT, E. PROUST.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

Le 2° pontonniers, se rendant de Poitiers à Angers, comprenant 17 officiers, 418 hommes, 38 chevaux, logera à Saumur lundi 13 et mardi 14 août courant, quartiers de Nantilly et Saint-Nicolas.

Une compagnie du 135° de ligne, se rendant du Ruchard à Angers, et comprenant 2 officiers, 95 hommes, 4 cheval, logera à Saumur le vendredi 17 courant.

Le 2° pontonniers, se rendant de Poitiers à Angers, comprenant 3 officiers, 140 hommes, 3 chevaux, logera à Saumur le vendredi 17 courant.

Le 2° pontonniers, se rendant de Poitiers à Angers, comprenant 17 officiers, 408 hommes, 37 chevaux, logera à Saumur le lundi 20 courant.

Le 2° pontonniers, se rendant de Poitiers à Saumur, comprenant 3 officiers, 160 hommes, 6 chevaux, logera à Saumur le 25 et le 26 août, quartiers Saint-Nicolas et des Ponts.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris.

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CURS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur. Visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 15 août seulement.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

ANGERS. — Soldat noyé. — Nous apprenons qu'un soldat du 135°, le nommé Bouine, l'ordonnance du commandant Riveron, s'est noyé hier matin, à la Baumette, en faisant baigner un cheval.

Le malheureux n'avait plus que trente jours de service à faire.

Il ne savait pas nager et tout porte à croire que sa mort est due à une imprudence.

ECCE HOMO !

Voilà le cri que vont faire tous Saumurois et nos belles Saumuroises le jour des fêtes et Carrousel, et surtout quand les Galeries américaines des Diamants du Chili auront disparu.

Les dames se diront : « Ah ! si nous avions acheté une paire de boucles d'oreilles en diamant à 4 fr. 95 ! Maintenant que les Américains sont partis, ce qu'ils vendaient 4 fr. 95, je suis obligée de le payer 15 ou 20 fr. ; pour une broche, il en est de même ; pour les chaînes de montres en or plaqué à 2 fr. 95, on nous demande 45 et 50 fr. Et cela au choix : 200 modèles différents ! »

Veut-on savoir à peu près combien il s'est vendu d'articles de bijouterie depuis que les Galeries américaines sont installées ? Je vais le citer approximativement : de 7 à 8,000 pièces environ ; n'en font pas partie les articles d'optique tels que lunettes et pince-nez.

C'est un succès sans pareil, colossal ; de telles occasions ne se représenteront pas de sitôt.

En route, élégants et élégantes, allez vous parer au Palais du Chili, 17, place de la

Bilange, où 10,000 merveilles vous attendent. Lundi, sans faute, clôture et départ direct pour Marseille et de là à Santiago de Cuba, à 4,007 lieues de Saumur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 août.

Les tendances favorables se sont vivement accentuées : le 3 0/0 s'est négocié à 83.60 ; le 4 1/2 0/0 à 105.45.

L'action estampillée du Crédit Foncier est tenue à 1,348 ; les obligations foncières et communales sont l'objet de demandes suivies ; celles des emprunts de 1879 sont recherchées sur les cours de 482 à 485.

Quant aux Bons Algériens, leur succès est tel, que depuis le 8, le Crédit Foncier rembourse 95 0/0 de toutes les sommes qui avaient été versées pour la souscription.

La Société Générale reste ferme à 455. Les Dépôts et Comptes courants conservent leurs cours de 602.80.

La Banque d'Escompte est demandée à 472. Le 10 août courant (aujourd'hui même), vient à échéance le premier coupon trimestriel des obligations de la Société des Immeubles de France. Le Crédit Foncier continuant à ces titres son haut patronage, les coupons peuvent être payés au débit de son compte par les trésoriers généraux et les receveurs particuliers. Ils sont également payables à toutes les caisses et agences de la Société Générale et du Crédit Industriel et Commercial. Il y a là des éléments certains de vulgarisation pour ces titres, appelés au même avenir que les obligations absolument similaires de la Banque Hypothécaire, cotées cent francs plus cher.

Le Panama clôture à 276. Le Comel-Mioing a un marché assez actif grâce à la combinaison dont nous avons parlé et qui lui assure de puissantes ressources.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

3000 à GAGNER
AVANT le 15 Septembre
en opérant
sur FONDS D'ÉTAT Ecrite à
L'UNION PARIS
270, Rue Saint-Honoré, 270

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG, il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUGOURDEAU, et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Sur conversion de saisie, Aux enchères publiques, Au plus offrant et dernier enchérisseur, En 56 lots,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES Et de divers Morceaux de Terre et Vigne,

Situés communes de Cizay, Courchamps et Distré, arrondissement de Saumur. (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 9 septembre 1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le 19 juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bedon, huis-

sier à Montreuil-Bellay, en date du dix-neuf et vingt juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, visé, dénoncé et transcrit ;

Et à la requête de M^{me} veuve Trouillard, propriétaire, demeurant à Sauniers, commune du Puy-Notre-Dame, agissant en sa qualité de propriétaire de la créance Besnard, en vertu d'un acte reçu par M^e Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, le trois août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, contenant la liquidation et le partage des valeurs mobilières et immobilières, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Trouillard-Guyon et de la succession de ce dernier,

Saisissant, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel est constitué et occopera pour elle ;

D'une part ; En présence ou eux dûment appelés de

1° M. Besnard-Rochereau, cultivateur, demeurant à la Fosse, commune de Cizay, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse ci-après nommée, et pour la validité de la procédure à l'égard de celle-ci ;

2° M^{me} Marie-Rochereau, épouse de M. Besnard, cultivateur, demeurant à la Fosse, commune de Cizay.

Débiteurs solidaires ; parties saisies, ayant aussi pour avoué M^e André POPIN ;

D'autre part ;

Il sera, le dimanche neuf septembre mil huit cent quatre-vingt huit, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, à la vente sur conversion de saisie, en cinquante-six lots, aux plus offrant

et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés sur les lotissements et mises à prix suivants, fixés par le jugement sus-énoncé.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-après, ont été saisis par procès-verbal de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay, en date des dix-neuf et vingt juin mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré et visé, à la requête de M^{me} veuve Trouillard, sur les époux Besnard-Rochereau, après un commandement resté infructueux du ministère de cet huissier, du seize mai mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Besnard-Rochereau, suivant exploit de Bedon, huissier, en date du vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré et visé.

Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le deux juillet mil huit cent quatre-vingt huit, volume 44, nos 3 et 4, et par jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juillet, mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré ; les poursuites de saisie immobilière, commencées par M^{me} veuve Trouillard ont été converties en vente aux enchères publiques, conformément à l'article 743 du Code de procédure civile, tous les effets de ladite saisie expressément réservés.

DÉSIGNATION

1° Lot.

Une maison et ses dépendances, situées à Fosse-Bellay, commune de Cizay, comprenant : deux chambres et grenier au-dessus, écuries, grange,

remise, jardin, boulangerie, hangar, cellier, cour au milieu des bâtiments, poils commun avec divers et cour commune, joignant le tout au nord la cour commune et Barin, au levant Barin, au couchant la rue du village, au midi Dion et Charpy, petite cour et hangar en face la maison de l'autre côté de la rue, joignant Thoreau, Maston et la rue.

Mise à prix..... 700 fr.

2° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, sis à Moriveau, commune de Cizay, joignant au nord le chemin de la Bâte, au midi Chauvigné, au levant Châtain et au couchant Caillerit.

Mise à prix..... 20 fr.

3° Lot.

Six ares cinquante centiares de terre, à Moriveau, commune de Cizay, joignant au nord le chemin de la Bâte, au midi Chauvigné, au levant Jean Cognée et au couchant Etienne Jamain.

Mise à prix..... 30 fr.

4° Lot.

Douze ares cinquante centiares de terre fliche, à Moriveau, commune de Cizay, joignant au nord Etienne Jamain, au midi le chemin de la Bâte, au levant Louis Thoreau et au couchant Etienne Jamain.

Mise à prix..... 80 fr.

5° Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, en Gaignes, commune de Cizay, joignant au nord le chemin de Doué au Coudray, au midi Dessard, au levant Dallerit et au couchant Dessard.

Mise à prix..... 30 fr.

6° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, à Sazay, commune de Cizay,

joignant au nord Herbault, au midi Delogeau, au levant Herbault et au couchant Chaveau.

Mise à prix..... 40 fr.

7° Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de vigne blanche, aux Palenies, commune de Cizay, joignant au nord Louis Thoreau, au midi Chauvigné, au couchant le chemin de la Croix à Fosse, au levant Langlois.

Mise à prix..... 80 fr.

8° Lot.

Dix ares de vigne blanche, aux Palenies, commune de Cizay, joignant au nord M^{me} veuve Restiveau, au midi Marcheteau, au levant le chemin du Mibervé à Fosse, et au couchant Marcheteau.

Mise à prix..... 80 fr.

9° Lot.

Deux ares soixante-quinze centiares de vigne blanche, à la Bâte, commune de Cizay, joignant au nord Proust-Lambert, au midi Hémon, au levant le chemin du Mibervé à Cizay, et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 60 fr.

10° Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, à la Boire ou Clos-Misserou, commune de Courchamps, joignant au nord Etienne Jamain, au midi Thoreau, au levant Riveneau, et au couchant un chemin d'exploitation.

Mise à prix..... 30 fr.

11° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, plantée de pleupliers, aux Boi-

res ou Clos-Moisseron, commune de Courchamps, joignant au nord Louis Guibert, au midi Charpy, au levant Guillaume Guibert et au couchant Hubault.

Mise à prix..... 10 fr.

12° Lot.

Treize ares vingt centiares de vigne rouge, à la Haie-Bruneau, commune de Courchamps, ce morceau en forme de bêche, joignant au nord le chemin des Prineaux, au midi Vauvert et Cailletit, au levant Riverain et au couchant Juteau.

Mise à prix..... 50 fr.

13° Lot.

Cinq ares de terre, à la Haie-Bruneau, commune Courchamps, joignant au nord Benoist et Herbault, au midi Bauge, au levant un chemin d'exploitation et au couchant Jérôme Gautier.

Mise à prix..... 10 fr.

14° Lot.

Sept ares soixante-dix centiares de vigne friche, dans les Prineaux, commune de Courchamps, joignant au nord Milton-Dubré, au midi un chemin d'exploitation, au levant Louis Sebille fils et au couchant René Sebille père.

Mise à prix..... 40 fr.

15° Lot.

Six ares quarante centiares de vigne rouge, dans les Prineaux, commune de Courchamps, joignant au nord le chemin de Doué au Coudray, au midi Boisnier, au levant Chauvigné-Nouet et au couchant Jean Langlois.

Mise à prix..... 20 fr.

16° Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne blanche, dans les Prineaux, commune de Courchamps, ce morceau en forme de hache, joignant au nord Jean Beausse, au midi M. Guibert, au levant Louis Thoreau et au couchant Chevalier et Roy.

Mise à prix..... 10 fr.

17° Lot.

Six ares cinquante centiares de vigne blanche, à l'Image, commune de Courchamps, joignant au nord le chemin de Carion, au midi Pierre Jamain, au levant Pierre Jamain et au couchant la rue de Courchamps.

Mise à prix..... 80 fr.

18° Lot.

Six ares cinquante centiares de vigne blanche, dans les Carieux, commune de Courchamps, joignant au nord le chemin des Carieux, au midi Geay, Pierre, au levant Cognée, Louis et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 30 fr.

19° Lot.

Quatorze ares trente centiares de terre, à la Bonde, commune de Courchamps, joignant au nord Cailletit fils, au midi Herbault, au levant Cailletit fils et au couchant Etienne Jamain.

Mise à prix..... 50 fr.

20° Lot.

Quinze ares de terre, à la Bonde, commune de Courchamps, joignant au nord Cailletit, au midi Herbault, Jean, au levant Cailletit fils et au couchant Etienne Jamain et le chemin de la Bonde.

Mise à prix..... 50 fr.

21° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, sous les Rondes, commune de Courchamps, joignant au nord Thoreau Louis, au midi Dallerit, au levant François Dessard et au couchant Hubert.

Mise à prix..... 20 fr.

22° Lot.

Quatre ares de terre, au Guigoier, commune de Courchamps, joignant au nord la veuve Restiveau, au midi Jérôme Gautier, au levant et au couchant Charpy.

Mise à prix..... 10 fr.

23° Lot.

Cinq ares trente centiares de vigne blanche, sur le chemin du Marais, commune de Courchamps, joignant au nord Louis Chauvigné, au midi le chemin du Marais, au levant Jules Proust et au couchant Ribot.

Mise à prix..... 40 fr.

24° Lot.

Sept ares soixante-quinze centiares de vigne blanche, à la Pierre-Verte, commune de Courchamps, joignant au nord Dallerit, au midi divers habitants, au levant Chevalier et au couchant le chemin des Etangs.

Mise à prix..... 30 fr.

25° Lot.

Cinq ares trente centiares de terre, aux Eperrés, commune de Courchamps, joignant au nord la veuve

Goérécheau, au midi Benoist, au levant Dubré et au couchant Delhumeau.

Mise à prix..... 10 fr.

26° Lot.

Sept ares quarante-cinq centiares de terre, à l'Épinaie, commune de Courchamps, joignant au nord Benoist, au midi un ruisseau, au levant Pierre Cailletit et au couchant Restiveau.

Mise à prix..... 30 fr.

27° Lot.

Dix ares de terre, à la Place, commune de Courchamps, joignant au nord un chemin d'exploitation, au midi Jean Herbault, au levant Louis Guibert et au couchant la route de Mibervée à Fosse.

Mise à prix..... 60 fr.

28° Lot.

Six ares vingt centiares de terre friche, à la Traille, commune de Courchamps, joignant au nord un ruisseau, au midi un chemin d'exploitation, au levant Cognée, Jean, et au couchant Louis Cognée et Cailletit.

Mise à prix..... 10 fr.

29° Lot.

Cinq ares vingt centiares de terre, en forme de hache, sous les Pressoirs, commune de Courchamps, joignant au nord un ruisseau, au midi Ribot et la veuve Esnault, au levant la veuve Esnault et au couchant Guillaume Guibert.

Mise à prix..... 20 fr.

30° Lot.

Quatre ares vingt centiares de vigne blanche, sous les Pressoirs, commune de Courchamps, joignant au nord Garnier, au midi Tessier, au levant Benoist et au couchant Etienne Jamain et Charbonneau.

Mise à prix..... 10 fr.

31° Lot.

Seize ares soixante-dix centiares de terre, à la Noël, commune de Courchamps, de forme triangulaire, joignant au nord et au levant le chemin de Fosse à la Grand-Maison, au midi un chemin d'exploitation et au couchant Herbault.

Mise à prix..... 80 fr.

32° Lot.

Sept ares quinze centiares de terre, au Pâtis de la Grand-Maison, commune de Courchamps, joignant au nord un ruisseau, au midi le chemin de Gaigner, au levant Jacques Cailletit et au couchant André Michel.

Mise à prix..... 20 fr.

33° Lot.

Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, dans le Veau, commune de Distré, joignant au nord Langlois, au midi Foucher, au levant Louis Barnard, et au couchant M. Bulleau de Saumou-say.

Mise à prix..... 100 fr.

34° Lot.

Six ares quarante-cinq centiares de vigne, en friche, aux Basses-Varennes, commune de Courchamps, joignant au nord Foucher, au midi Cognée, au levant Charpy, et au couchant la veuve Prieur et Louis Le-grand.

Mise à prix..... 20 fr.

35° Lot.

Onze ares de terre, dans les Couloës, ou la Fontaine-Blanche, commune de Cizay, joignant au nord François Dessard, au midi Jean Herbault, au levant la route du Moulin-Cassé au Meihervé, et au couchant Rouillard.

Mise à prix..... 50 fr.

36° Lot.

Cinq ares de terre, dans les Devants-de-Cizay, joignant au nord Etienne Jamain, au midi Chauvigné, au levant Etienne Jamain, et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 20 fr.

37° Lot.

Onze ares de terre, à l'Ouche-de-Cizay, joignant au nord Fontaine et un ruisseau, au midi Milton, au levant Jacques Thoreau, et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 100 fr.

38° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, à la Grinauderie, commune de Cizay, joignant au nord un ruisseau, au midi Proust, et au couchant Benoist et le chemin du Mibervé à Cizay.

Mise à prix..... 40 fr.

39° Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, dans les Ouches de Cizay, commune de Cizay, joignant au nord Rébeilleau, au midi Gaorget Etienne, au levant le chemin du Prè-Vieux, et au

couchant la route de Cizay à Fosse.

Mise à prix..... 50 fr.

40° Lot.

Six ares de terre, dans les Déserts, commune de Cizay, joignant au nord un chemin, au midi Callard, au levant M. Guibert Guillaume, et au couchant Thoreau Louis.

Mise à prix..... 20 fr.

41° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, à la Rigardière, commune de Cizay, joignant au nord Louis Thoreau, au midi Cognée, au levant Hémond, et au couchant la route de Cizay à Fosse.

Mise à prix..... 20 fr.

42° Lot.

Trois ares de bois-taillis, dans les Bois-Baron, commune de Cizay, joignant au nord Lescèvre, au midi Chevalier, au levant Gasté, et au couchant héritiers Guiltière.

Mise à prix..... 5 fr.

43° Lot.

Sept ares cinquante centiares de pré, dans les Prés-Rouilleau, commune de Cizay, joignant au nord Barin, au midi Etienne Jamain, au levant M^{me} Callot et Priou et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 30 fr.

44° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, dans les Ouches-de-Fosse, commune de Cizay, joignant au nord Boisromé, au midi la route de Fosse à Bron, au levant Hulin et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 30 fr.

45° Lot.

Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, sur le Clos, commune de Cizay, joignant au nord Herbault, au midi la route de Fosse à Bron, au levant Cognée et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 150 fr.

46° Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, à la Roche, commune de Cizay, joignant au nord Barin, au midi Bonnet, au levant Barin et au couchant Louis Thoreau.

Mise à prix..... 30 fr.

47° Lot.

Treize ares vingt centiares de vigne friche, à la Roche, commune de Cizay, joignant au nord Hulin et Vauvert, au midi Courjarrel, au levant Louis Thoreau et au couchant Barin.

Mise à prix..... 50 fr.

48° Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, à la Roche, commune de Cizay, joignant au nord la route de Fosse à Bron, au midi Tusselin, au levant M. Guionis et au couchant Jean Beausse.

Mise à prix..... 10 fr.

49° Lot.

Neuf ares de bois et friche, à la Roche, commune de Cizay, joignant au nord la route de Fosse à Bron, au midi Boussy, au levant Louis Guibert et Boussy.

Mise à prix..... 10 fr.

50° Lot.

Trente ares quatre-vingt centiares de terre et vigne, sis à la Terre-Saint-Bault, commune de Cizay, ce morceau en forme de hache, joignant au nord le chemin du Petit-Sazay, au nord Dallerit et une allée, au levant Boisromé et au couchant Boisruier.

Mise à prix..... 250 fr.

51° Lot.

Six ares trente centiares de vigne blanche, à la Levée, commune de Cizay, joignant au nord Thoreau, au midi Louis Guibert, au levant Riverain et au couchant Bordier.

Mise à prix..... 20 fr.

52° Lot.

Cinq ares cinquante centiares de

vigne rouge, à la Levée, commune de Cizay, joignant au nord Bontemps, au midi Louis Thoreau, au levant Guyon et au couchant Chevalier.

Mise à prix..... 10 fr.

53° Lot.

Trois ares de bois taillis, en Châtillon, commune de Cizay, ce morceau en forme de triangle, joignant au nord M. Guérin, au levant M. Guionis et au midi Louis Thoreau.

Mise à prix..... 5 fr.

54° Lot.

Vingt-deux ares de terre, à la Saulaie-Ronde, commune de Cizay, joignant au nord Rouillard, au midi Chauvigné, au levant Louis Thoreau, et au couchant Chauvigné.

Mise à prix..... 80 fr.

55° Lot.

Seize ares cinquante centiares de taillis, à la Saulaie-Ronde, joignant au nord M. Ducamp, au midi M. Delaveau, au levant Guillot, et au couchant Thoreau.

Mise à prix..... 50 fr.

56° Lot.

Seize ares cinquante centiares de bois-taillis, dans les Bois-de-la-Butte, commune de Courchamps, joignant au nord M. Guibert et autres, au midi Barin, au levant Louis Thoreau, et au couchant Courant.

Mise à prix..... 45 fr.

Total des mises à prix : 3,000 fr.

Faculté est réservée au notaire commis de réunir deux ou plusieurs lots en un seul, ou même de les subdiviser en tenant compte de la mise à prix totale, et suivant les besoins de la vente.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^{re} ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° A M^{re} TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-huit.

Enregistré à Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit, 1^{re} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE
G. RENOU
CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
En face le Théâtre.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godé.

Hôtel-de-Ville de Saumur

155

LES MAIRES

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Etude de M^{re} V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu par défaut entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 28 juin 1888, enregistré.

Aux requête, poursuite et diligences de M^{me} Louise GOVÉNICHÉ, épouse du sieur Jean SÉGNIÈS, journaliste, dite dame domiciliée de droit avec son mari, mais résident de fait chez M. Chatenay, marchand épicer à Doué-la-Fontaine, en qualité de domestique, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 13 janvier 1888,

Demanderesse, ayant M^{re} LE RAY pour avoué;

Contre le sieur Jean SÉGNIÈS, journaliste, demeurant à Douces,

Défendeur défaillant;

Il appert que :

La dame Ségniès a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur Ségniès, son mari.

Pour extrait rédigé par moi avoué soussigné de la dame Ségniès.

A Saumur, le 9 août 1888.

V. LE RAY.

Etude de M^{re} BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1889,

DEUX MAISONS

DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41; l'autre, rue de la Tonnelles, 20.

S'adresser au propriétaire, M. REYNAUD, rue d'Orléans, 41, et à M^{re} BRAC, notaire.

Etude de M^{re} GAUTHIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Située à Saumur, rue des Pains, n° 26.

S'adresser à M^{re} GAUTHIER, notaire.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florant, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtsailles fraîches vides à des prix avantageux.

On demande un APPRENTI CHARRON.

S'adresser au bureau du journal.